Le Senat

1ère. ANNÉE, No. 30. MANITOBA. JEUDI 28 DÉCEMBRE, 1871.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

SEPTIÈME FRAGMENT.

29 Juin 18...

Les faneurs de maitre Ledoux.—Mlle. Ledoux.—Jérôme Lebossu.—Mathurin.—Explication des sept Sacrements.

Eh bien, pourquoi ne ferais-je pas vis-à-vis de Dieu ce que je ferais vis-à-vis de maitre Ledoux? et je le ferais (en vous faisant excuse, maitre Ledoux) plus librement encore envers Dieu; car en allant vous trouver, je n'aurais que l'espoir de recevoir mon pardon de vous; mais en allant trouver le bon Dieu, j'ai la certitude, si je me repens sincèrement pour l'amour de lui, si je dis tout si je forme le ferme propos de ne pas recommencer (et on n'en a pas l'envie quand on sait qu'on a mal fait), enfin, si je tâche de reparer ma faute, qu'il est si bon qu'il me pardonnera. Après tout, voilà la confession.

—Mais, reprit Mathurin, où trouverez vous le bon Dieu pour vous confesser à lui?

—S'il ne vous manque que cela, mon garçon, pour entrer en paix avec lui, suppose que vous n'y soyez pas, je vous conduirai, et dès ce soir, à l'endroit où il faut aller, et vous n'userez pas une paire de souliers pour vous y rendre.

Notre-Seigneur J.-C a tout prévu; il a tout rendu facile, et la Penitence, qui est si nécessaire aux hommes, a été mise par lui sous leurs mains. S'il faut beaucoup de cérémonie, d'aller et de venir, de frais et de démarches pour pénetrer auprès des juges de la terre, il en faut très-peu pour arriver jusqu'au juge du Ciel. Notre-Seigneur J. C. pouvait pardonner, n'est-ce pas? Il était Dieu, il pouvait lier et delier; mais si N.-S. n'avait transmis ce pouvoir, par qui aurait-il été exercé après sa glorieuse ascension? Il est bien trop miséricordieux pour avoir agi ainsi; aussi a-t-il, de la manière la plus formelle, remis le droit de lier et de délier aux apôtres, qui l'ont transmis, ce droit, aux pasteurs du troupeau de Jésus-Christ. Ne serait pas catholique celui qui ne croirait pas qu'il en est ainsi. Par conséquent, mon cher garçon, il ne faut pas aller plus loin qu'à Saint-Pierre pour se confesser.

Qui trouverez-vous pour vous écouter au saint Tribunal, à la place de Dieu dont il a le pouvoir?

—Eh! parbleu, notre curé, c'est-à-dire un homme comme vous et comme moi.

—Non, pas tout-à-fait, Mathurin, a repris Mlle Ledoux, car je vous réponds bien que si ce n'était qu'un homme comme vous et comme Jérôme Lebossu, sans autre qualité, je n'entrerais pas dans sa boite.

Mais ce n'est pas l'homme qui est là, c'est le ministre de Dieu, investi de sa puissance, éclairé par son esprit, animé de sa charité, auquel le Saint Esprit ferme la bouche; car on n'a jamais entendu dire que, même devant la mort, au sein des déréglements les plus coupables, le secret de la confession ait été violé. Celui que je trouve là est un père, un ami, qui me donnera des consolations, des avis, et qui enfin est là pour la gloire de Dieu.

Croyez vous qu'il soit bien récréatif, comme vous le pensez peut-être, malheureux, d'entendre toujours à peu près la même chose, de vivre pendant des heures, des journées, en écoutant le récit de nos fautes graves ou légères, de nos misères, de nos chagrins?

—Ah! Mlle Ledoux, les confessions de jeune fille...

—Eh bien, Mathurin, je sais par expérience que les confessions de jeune fille sont encore plus ennuyeuses que d'autres; tenez, vous êtes toujours disposé à mal penser; vous avez tort, et je vous affirme que grâce à Dieu, les jeunes filles n'en ont point tant à dire que vous le croyez.

—En bonne foi, crois-tu mon garçon, que tu divertirais beaucoup M. le curé, parce que tu lui dirais que pas plus tard que dimanche dernier, au lieu d'aller à la Messe, comme tout le monde, après avoir assassiné un malheureux lièvre dans le bois du Grand Tertre, après avoir abimé un coin de mon blé, tu es allé, toi et ta société, te fricoter dans une mauvaise maison, où tu t'es si bien soûlé, que lundi matin je t'ai trouvé dans un fossé, cuvant ton vin et ronflant comme un porc? Dis que ce n'est pas vrai? Garde tes péchés, ou plutôt tâche d'en defaire, et ne viens pas faire le joli cœur ici. Il y a longtemps que je te ménage, et il viendra un bon jour où je reglerai ton compte—Ces paroles de maitre Ledoux ont semblé produire leur effet.—Mais je sais bien ce qui te tient, c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'accuser ses fautes, il faut encore satisfaire à la justice de Dieu; et s'il te plait, par exemple, d'abimer mon blé en chassant en temps prohibé, il est certain que ton confesseur exigera de toi que tu répares le dommage que tu as commis envers moi, et cela ne t'irait pas aussi bien qu'un bon civet arrosé de gros cidre et terminé par un café de longueur. Il faudrait accomplir la pénitence qui te serait imposée; car, encore que tes péchés fussent remis avec la peine éternelle qui leur est due, la peine temporelle ne te serait peut-être pas remise. Eh! mon garçon, tu ferais bien cependant de te mettre en règle avec le bon Dieu.

—Maitre Ledoux te donne un bon conseil, Mathurin, reprit la vieille femme; car, crois le bien, c'est une triste chose pour ce monde et pour l'autre que de n'avoir affaire à l'église qu'à la dernière heure. Quand on est jeune et fort comme toi, on se figure facilement que la mort est loin; mais c'est une trompeuse, qui fauche les épis verts comme les épis mûrs. Elle ne demande point notre extrait de naissance avant de nous accoster; et heureux ceux qui dirigent leur vie de manière à ne point craindre ses coups inattendus. Si la justice de Dieu est patiente en ce monde, elle ne l'est point quand la porte de l'éternité s'ouvre. J'en ai vu de plus jeunes que toi, de plus forts et d'aussi bien portants, qui le soir maniaient la fourche, et qui le lendemain avaient cessé de vivre.

L'Eglise a des onctions et des prières salutaires pour les mourants; elle effacent les restes du péché et donnent au malade de la force contre les tentations du démon et contre les horreurs de la mort; elle rendent la santé du corps, si cela est expédient pour le salut de l'âme; l'Eglise appelle cette onction, l'onction suprême, l'Extrême-Onction. Ce sacrement ne nous dispense pas de celui de Penitence, si nous pouvons y recourir.

Tu vois, Mathurin, l'Eglise a reçu de Notre Seigneur J. C. les sacrements pour toutes les occasions de la vie; ils nous suivent du premier jour au dernier. Je te dis cela, parce que j'ai connu ta mère, qui était ma voisine, une digne femme, qui t'aurait saintement élevé si elle eût vécu. Crois le, mon garçon, je n'ai point envie de te molester, aie recours aux sacrements.

—Pas à tous, la mère, car Mathurin ne m'a pas l'air bien disposé à recevoir l'Ordre, a repris Jérôme.

—Suivant votre histoire, Jérôme, probablement, parce qu'il n'est pas marié?

Cette parole de Mlle Ledoux a attiré de nouveau un torrent de plaisanteries sur le pauvre Manceau, qui ne s'est point décontenancé. Il a avalé une grande tasse de cidre, et, promenant son regard sur tout l'auditoire, rajustant son bonnet, il s'est levé en pied. Le voilà à la tribune.

—Enfin, a-t-il dit, il va m'être permis de m'expliquer; je ne suis point le fils d'un sonneur de cloche pour rien; je n'ai point été enfant de chœur dans mon bas âge, à la cathédrale du Mans, pour ignorer que l'Ordre est un sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastique et la grâce de les exercer saintement. Je l'ai vu administrer par Mgr. l'évêque, bien des fois, et je sais fort bien que ce sacrement imprime un caractère qui ne peut jamais être effacé; je sais fort bien qu'il faut actuellement que les prêtres soient exempts des liens du mariage. Je n'ai point prétendu dire que j'avais connu un prêtre qui avait été marié. Interrogez M. Hervé, c'est un homme d'esprit et de science, et vous allez voir ce qu'il va vous répondre.

(A continuer.)

LA NOURRITURE VERTE A L'ETABLE EN ÉTÉ COMPARÉE AU PATURAGE.

Laissez moi vous raconter l'expérience et la pratique d'un de mes amis. En prenant possession d'environ 9 acres de terres dans le voisinage d'un bon marché construit sur la demande d'une grande institution littéraire, il songea à ce qu'il devait faire. Deux vaches et un cheval formaient tout le bétail qu'il pouvait nourrir. Il était obligé de donner aux hommes pour conduire les animaux, le salaire qu'ils demandaient pour la saison; en même temps ce n'était pas petite besogne que de mener les vaches à la pâture et les ramener. Cela le détermina à garder ses vaches à l'étable. Le plus grand inconvénient était l'accumulation rapide du fumier. Par une bonne culture, il le soigna convenablement et l'employa pour l'alimentation de ses récoltes. Ses produits augmentant, il ajouta une troisième vache. Cette autre vache augmenta encore le fumier. L'augmentation d'engrais, soignée de la même manière, produit une augmentation de produits, et la troisième année, il ajouta une quatrième vache. A cet instant, surgit une difficulté sérieuse; son étable devint trop petite. Cependant, à la fin de la quatrième, il acheta encore une vache, et se mit à l'œuvre pour se construire de nouveaux bâtiments d'après les améliorations modernes et d'une grandeur suffisante pour loger un cheval, une paire de bœufs et cinq vaches; quoiqu'il n'eût néanmoins pas pensé à acheter plus de terre, il lui fallait une vaches de plus.

Maintenant, les personnes qui n'ont pas besoin d'une grande quantité de fumier, et d'une augmentation graduelle de produits, ne devraient pas adopter ce système. Mais il me semble que dans nos petites villes où les propriétés sont par petits lots et d'un prix élevé, il n'y a pas de meilleure méthode que la stabulation complète pour les vaches et l'engraissement du sol.—*New England Homestead.*

Cette preuve des avantages de la stabulation d'été sur le pâturage, quoique faite sur petite échelle, peut également s'appliquer sur un champ plus vaste. Le principe est applicable aussi bien à 100 acres qu'à neuf; les troubles sont exactement semblables. Il y aura le même besoin continuel d'un plus grand nombre de vaches, avec le trouble additionnel de la manipulation et de la vente de plus grande quantité de lait et de beurre. Il y aura de grandes accumulations de fumier, exigeant plus de travaux, et cet engrais, mis sur le sol, donnera de si fortes récoltes qu'il deviendra nécessaire d'augmenter la grandeur des bâtiments. Ainsi il y aura des troubles de tous côtés et le trouble final sera celui de trouver un placement pour la haute somme de profits qui résulteront de la stabulation d'été préférée au pâturage.

Les poux sur les volailles.

Nous traduisons de l'*American Agriculturist* pour la *Gazette des Campagnes:*

Pour débarrasser les volailles de ces insectes qui deviennent quelquefois en très-grand nombre et font souffrir beaucoup les animaux de basse cour, enlevez du poulailler tous les perchoirs, les nids, les boites et tous les autres objets mobiles. Sortez également toutes les tablettes, les supports entre lesquelles pourraient se former des crevasses, de manière que l'intérieur du poulailler soit bien uni et sans saillies. Alors faites un bon lait de chaux dans lequel vous mettrez une once d'acide carbonique par seau de chaux liquide. Blanchissez complètement l'intérieur, puis l'extérieur du poulailler.

Lorsque cette première opération est terminée, frottez les perchoirs avec un enduit épais composé de saindoux et d'huile sassée en quantité suffisante pour former une pâte ayant la consistance de la colle épaisse.

Ce ciment, appliqué sur les morceaux de vaisselles cassées et sur les crevasses de toute espèce, les raccommodera. Il sèche rapidement et résiste à l'action de l'eau et du feu très-ardent.

Agriculture.

Nous lisons dans l'excellente revue agricole, *la Gazette des Campagnes:* de la Province de Québec:

Notre dernière chronique nous a valu de la part des cultivateurs de nombreux avis constatant la bonne venue et la bonne conservation des patates cultivées sur les terres avoisinant le rivage de la mer.

Les principes que nous avons énoncés dans notre dernier numéro, étaient bâsés sur un fait que nous avions vu de nos yeux.

Le Revd. Achille Vallée, étant l'année dernière directeur de la Ferme modèle attachée à l'École d'agriculture de Ste. Anne, voulut mettre en pratique les enseignements des auteurs agricoles sur l'heureuse influence du sel dans la culture des patates. Il fit ensemencer en patates près de quatre arpents de terre situés sur les bords du fleuve dont l'eau est fortement salée vis-à vis Ste. Anne.

Les reproches ne lui furent pas épargnés, et les prophètes ne manquèrent pas de lui prédire une déconfiture complète. La routine ne pouvait souffrir une telle innovation et elle traita de bévue la démonstration la plus parfaite d'une culture intelligente. Cet automne, les critiques furent obligés d'abaisser pavillon et les prophètes n'eurent pas les rieurs de leur côté.

Le succès de cette expérience a été complet: abondance et bonne conservation des produits, rien n'a manqué. C'est alors que nous avons cru devoir en donner connaissance à nos lecteurs et en tirer les conséquences propres à améliorer la culture importante des patates.

Aujourd'hui, des faits nouveaux viennent corroborer nos avancés et nous remercions les personnes qui ont pris la peine de nous faire connaitre ces faits.

Tout cela prouve qu'un léger salage appliqué au fumier ou aux champs destinés aux patates non seulement empêche la pourriture, mais encore augmente extraordinairement la production.

Le sel ne coûte pas cher et il en faut une très-petite quantité. C'est donc une amélioration et à la portée de tout le monde.

L'année prochaine, nous aurons sans doute de nombreux succès à enregistrer.

Recettes agricoles.

LA COLIQUE DES CHEVAUX.

Dans cette maladie, il est mieux de prévenir que de guérir. La colique peut être prévenue par les soins dans l'alimentation. Quand on emploie du fourrage vert succulent, tels que les feuilles et les têtes de blé-d'Inde vert, la colique est commune. Elle est causée par l'acumulation des gaz dans l'estomac et les intestins, ces gaz sont produits par la fermentation de la nouriture. Ils se produisent encore lorsqu'on permet de boire trop librement de l'eau froide, aux chevaux fatigués ou épuisés par le travail. Donnez les aliments succulents en petite quantité jusqu'à ce que l'animal y soit accoutumé. Donnez à boire souvent et peu à la fois, mais jamais immédiatement avant ou après les repas. Si le cheval est très-altéré ne donnez pas plus de la moitie d'un seau d'eau à la fois et laisser passer 15 minutes avant de le faire boire une séconde ou une troisième fois jusqu'à ce qu'il soit satisfait. Si cependant il est attaqué de la colique, donnez-lui 2 onces d'*esprit de sel doux* (acide muriatique étendu d'eau) et 1 once de teinture d'opium dans un demiard d'eau. S'il est nécessaire recommencez au bout d'une demi-heure en ajoutant 1 once de teinture d'aloès. Tout remède à colique

devra être administré avec précaution. S'il n'y a aucune enflamation 1 chopine de rhum avec 1/2 once de gingembre pur pourra soulager l'animal.—*Gazette des Campagnes.*



ST. BONIFACE.

JEUDI 28 DÉCEMBRE, 1871.

Le jour de l'an.

Dans trois jours aura fini l'année 1871 et commencera l'an de grâce 1872.

L'usage qui parmi nous veut que le premier jour de la nouvelle année soit rempli de souhaits et de paroles de paix est salutaire et profondement vrai.

Tout rempli des impressions émouvantes du mystère de la grande nuit de Noël, le chrétien n'a dans cette circonstance à la bouche que des vœux de bienveillance de conciliation et de bonne volonté pour tous et pour chacun.

C'est ainsi que doit commencer une vie nouvelle et des temps nouveaux.

La paix promise par les Anges aux sociétés humaines est à ce prix, et il n'y a que ceux dont le cœur est méchant qui ne veuillent la paix par la justice et par l'amour. Si la vraie charité régnait en maîtresse sur le monde, combien de malheurs, de discordes, d'injustices, de violences et d'ambitons desordonnées en seraient bannies! Nous avons donc raison de nous souhaiter à tous une bonne et heureuse année le jour même où elle se lève sur nous, et nous prions nos abonnés et lecteurs de croire à la sincerite des désirs de bonheur que nous formons pour eux.

Dans cet heureux pays que n'a pas encore envahi l'erreure moderne, souhaitons que les lumières de la vérite restent assez éclatantes pour rendre vaines les tentatives de l'irréligion et de l'esprit d'orgueil contre la divine autorité de l'Eglise.

Car, si aujourd'hui les nations de l'univers se donnent la main pour ainsi dire pour adorer l'erreur et renier Dieu lui-même; si de toutes parts on érige le mal en doctrine et on ne souffre qu'en la tolérant l'Eglise catholique; si au lieu de se faire les serviteurs dévoués et convaincus de l'autorité religieuse dans leurs lois, dans leurs constitutions et dans leurs maximes, les hommes d'Etat partout proclament la prééminence diabolique du pouvoir civil; si les sociétés humaines aujourd'hui au lieu de s'acheminer vers les magnifiques destinées que Dieu leur a tracées marchent vers un matérialisme grossier où les attend la ruine la plus épouvantable; si l'Europe entière et si même en plus d'un coin l'Amérique nous offre de pareils spectacles, tâchons du moins dans ce pays qui commence de profiter de la grande leçon qui nous y est donnée.

Le salut du monde est dans le catholicisme, et le monde aujourd'hui crucifie, vole, dépouille et emprisonne celui qui sur la terre représente le divin fondateur de l'Eglise. Jamais la vérité n'a été aussi méconnue ni aussi mêlee d'erreurs qu'en notre temps: souhaitons-nous mutuellement d'échapper ici à ces funestes et odieux entraînements. Restons attachés avant tout aux doctrines du catholicisme qui commande la justice et l'amour, à l'autorité de l'Eglise qui ne peut nous enseigner que le bien et le vrai, au glorieux Pie IX dont l'infaillibilité est le plus sûr garant du triomphe définitif de la vérité sur la terre.

Notre bonheur à tous dépend de cette condition, car une fois en possession des vrais principes, un peuple est fort comme un simple particulier est fort. Ni l'injustice, ni l'adversité, ni les mauvaises passions ne peuvent entamer ni l'un ni l'autre. Une famille vraiment chrétienne est la seule famille qui ait l'amour, la paix et le bonheur il en est de même de la nation, laquelle n'est rien autre chose qu'une agglomération de plusieurs familles.

Le jour de Noel.

La grande solennité de Noël a été dignement célébrée à l'église métropolitaine de St. Boniface. La messe de minuit a été magnifique par l'empressement des pieux fidèles qui se sont approchés des sacrements en très grand nombre, par la musique qui a été très-belle, par les décorations et l'illumination du lieu saint et par l'affluence du peuple. Il y avait beaucoup d'étrangers; tous ont paru se conduire avec dignité et respect.

Le R. P. Tissot, Administrateur, a officié assisté du R. P. McCarthy et de M. Perras.

Le chœur des RR. les Religieuses sous la conduite habile de M. l'Abbé Dugast, curé de St. Boniface, a très-bien rendu la messe de Noël de M. Perrault, et nous ne saurions leur en rendre un trop grand hommage.

M. de Plainval a chanté à la Communion *Minuit chrétien* d'Adam: l'effet de ce beau morceau religieux a été saisissant.

La bande du Collége a aussi fourni son contingent de bonne musique: bref, la fête a été magnifique.

Retour de Mgr. l'Archeveque.

Sa Grâce Mgr l'Archevêque Taché devra se mettre en route pour revenir à Manitoba le 2 janvier prochain. Espérons que la population s'unira comme un seul homme pour fêter dignement le retour de son Prelat bien-aimé.

Fete de St. Jean.

Hier, était la fete de St. Jean l'Evangéliste, patron de N. S. Père Pie IX. Cette solennité, chère à tous les catholiques surtout en ce moment où Pie IX est plus en butte aux persécutions des mechants, avait encore ce trait pour nous qu'elle était aussi la fête du R. P. Tissot, ancien missionnaire du Nord et Administrateur de l'Archidiocèse.

Quelqu'intime qu'aient éte les réjouissances à l'Archevêche, au Collége et à la Communauté des RR. SS. de la Charité dont le R. Père est Chapelain, nous pouvons cependant dire que l'écho en a été général, et que tout le monde s'associe aux vœux que nous formons publiquement pour le bonheur et la conservation des jours du R. P. Tissot.

L'ecole de St. Boniface.

Nous prions les habitants de la paroisse de se rappeler qu'ils ont à payer leur taxe d'école aux commissaires de l'arrondissement, et cela au plus tôt possible.

Le gouvernement et la population française.

Pour se venger probablement de ce que le *Métis* ose avertir la population que MM. Girard, Clarke et Cie. sont des ministres qui n'ont rien fait dans l'intérêt public, qu'au contaire ils en compromettent les plus chers intérets par leur incapacité notoire et leur incurie, ces messieurs ont retiré leurs impressions françaises au *Métis* pour les donner à un journal anglais.

Est-ce que MM. Girard et Clarke ne s'aperçoivent pas que cette petite vengeance est une injustice de plus qu'ils commettent envers la population française?

M. Clarke peut ne pas comprendre cela, car à part la religion il n'a rien de commun avec nous: mais M. Girard devrait au moins s'en apercevoir lui qui a intérêt à ce que nous ne l'accusions pas d'être traitre envers le peuple. Et la chose serait facile à prouver.

Concert a Winnipeg.

Le Manitoba Variety Club a donné samedi dernier son premier concert dans la spacieuse salle de la nouvelle bâtisse de M. Bernard Ross. Il y avait un auditore nombreux et distingué. Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur avec Madame Archibald y assistant. Le Lieut. Col. Osborne Smith était aussi présent. Nous pouvons dire qu'il y a eu un véritable succès. Madame Fraser a accompagné les chansons et très-bien rendu quelques morceaux de piano. M. de Plainval a chanté avec son succès ordinaire et a eté vivement applaudi. M. Blanchard que nous nous entendions pour la première fois a été aussi très-bien gouté et rappelé plusieurs fois. Les autres amateurs se sont aussi très bien acquittés de leur tâche. Nous espérons que ce concert sera le prélude de plusieurs autres.

Le froid.

Si le froid continue du train qu'il est parti, bientôt le thermomètre ne marquera plus, et nous en compterons les degrés par le nombre de nez et d'oreilles qui se géleront sur les chemins.

Le jour de Noël le thermomètre centigrade a marqué , avant hier et hier

Le bois est très-cher, et les maisons de Winnipeg bâties à l'américaine sont quasi inhabitables.

Le télégraphe ne fonctionne pas encore régalièrement.

Nouvelles du Canada.

—La Législature provinciale d'Ontario s'est réunie le 7 du courant. M. R. W. Scott député d'Ottawa a ete elu orateur sans opposition.

—Le discours du Trône parle de la question d'arbitrage et exprime le regret de voir l'attitude prise par la Province de Quebec. Il dit que cette opposition à la decision des arbitres tend a faire revivre les anciennes dissensions politiques, et en jette la responsabilite sur la Province de Quebec.

—Une tempête a éclaté à l'Isle du Prince Edouard et y a cause des dommages considerables.

—On apprend de toutes les parties du Canada que le froid est d'une intensite inaccoutumee. Les journaux parlent de plusieurs personnes qui ont peri de froid.

—Une rumeur récente annonce la chûte du Cabinet d'Ontario.

On lit dans le *Journal de Québec*:

" Le travail de la session est fort avance, et les deputes songent deja à s'éloigner de la capitale. Le budget a ete vote en comite et les differents credits ne provoqueront guère de discussion lorsque la Chambre devra s'en occuper pour la dernière fois. On dit cependant, que l'opposition veut engager la lutte sur la somme affectée à l'asile de Beauport, parceque le gouvernement a renouvele son contrat avec les proprietaires de cette institution, pour un nouveau terme de dix ans, sans consulter le Parlement.

" La legislation privee avance à grands pas et les bills publics ont subi la plupart des épreuves. Il est donc assez probable que le parlement pourra être proroge vers la mi-decembre."

On écrit de Berlin, le 17, que la lettre par laquelle l'Empereur Guillaume repoussa les demandes des évêques de Prusse a produit une grande sensation en Allemagne, et notamment dans la presse allemande. Tandis que les organes liberaux accueillent avec une vive satisfaction cette nouvelle preuve de l'hostilité du gouvernement envers les catholiques romains, les organes cléricaux ne dissimulent pas le ressentiment que ce document leur inspire. Nous ne citerons que les lignes suivantes de la *Germania*:

Sachez-le, vous puissants de la terre, pas un iota ne sera changé à l'infaillibilité officielle du Pape, même dans le cas ou tous les gouvernements du monde s'y opposeraient; ce qu'il importe de changer, bon gré, mal gré, c'est la forme des gouvernements."

En Bavière, le mouvement catholique ne perd nullement de son intensité. Le gouvernement y soutient ostensiblement les prêtres excommuniés par les évêques. Le *Vaterland* de Munich, indigné de cette attitude du gouvernement, s'écrie aujourd'hui:

" En temps opportun, les évêques s'adresseront au peuple catholique de Bavière, et publieront un manifeste dont l'influence et les résultats frapperont le gouvernement de stupeur et d'étonnement.

" Dans le grand-duché de Bade, l'évêque Kubeck, qui gère provisoirement l'archevêché de Fribourg, a publié un manifeste en faveur des Jésuites, *persécutés par un parti puissant et despotique.*"

NOUVELLES D'EUROPE.

L'Assemblée Nationale de France s'est reunie le 7 courant. M. Grevy a été réélu Président.

Il est question de l'admission à l'Assemblee Nationale de deux princes de la maison d'Orleans: le princes de Joinville et le Duc d'Aumale. M. Thiers, parait-il, favoriserait à leur entrée, et serait disposé à ce qu'on leur restituât leurs biens confisqués.

Dans le message du President Thiers, il est dit que la France sympathise avec le Pape dans le maintien de son independance spirituelle et lui donnera un support vigoureux en cas de besoin; que l'intention du gouvernement d'abroger le traite commercial avec l'Angleterre a été notifiée aux autorités britanniques: que la réorganisation du pays ne peut être espérée que de Dieu et du temps.

Une depêche de Paris annonce que M. Thiers avait l'intention de résigner la presidence en faveur du Duc d'Aumale. On croit que le President craint l'ascendant des Impérialistes.

La santé du Prince de Galles ne parait guère s'améliorer. Son état dévient de plus en plus alarmant.

On croit que le Pape va lancer une encyclique contre l'installation du Parlement Italien à Rome.

Nouvelles Diverses.

—Il appert qu'un rapport publié par le gouvernement anglais sur la dette publique contenait une erreur considérable. Dans la supputation de la dette publique, on avait fait une omission de pas moins de 250,000,-000.

M. Gladstone qui s'est vanté d'avoir reduit la dette publique, a dû goûter mediocrement la découverte de cette erreur.

—Le *Times* de Londres a publié plusieurs articles vigoureux en reponse au discours de Sir Charles Dilke en faveur du républicanisme et prouve que les institutions monarchiques, après mille ans d'existence, sont plus populaires que jamais en angleterre.

—Le Colonel Gray doit publier prochainement un ouvrage d'une grande actualité portant pour titre: "Confederation ou histoire politique et parlementaire du Canada, depuis la conference à Quebec en 1864 jusqu'à l'admission de la Colombie Anglaise en 1871."

—M. Gustave Bossange, agent d'immigration pour la Compagnie Allan, a ecrit à M Lesage, assistant commissaire des travaux Publics, que l'emigration s'annonce bien, qu'il a deja determiné un certain nombre d'immigrants à aller se fixer en Canada, et que beaucoup plus y iront au printemps.

OUVRAGES DE FORGE
DE
PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigne remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage liberal qu'il en a obtenu, et prend la liberte de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.
Tous ouvrages faits à ordre.
Soin particulier donne au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 1a.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE d'sire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arriere du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de premiere qualite.

Le pain sera livre regulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.
ARMURIER,
VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Reparations de toute sorte executees sous le plus court delai et à des prix raisonnables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public:

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes du printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-cb. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe superieure à tout ce qui a ete jusqu'à aujourd'hui importe en ce pays, et ne peuvent etre surpassees pour la variete et la qualite. Les ayant achetees dans les premiers etablissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considerable se trouvent les articles suivants:—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilett
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier, Medecines brevetees,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THE, SUCRE, CAFE, EPICES, FRUITS CONSERVES, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVES, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement executees.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. 1oo.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marche pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg Juin 1871.

Dr. L. A. P...

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt à donner ses soins à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

J. B. CAMPBELL.
M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnes, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,
WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il debite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il reclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque cote de la Riviere la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre I. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6t.

Veaux Egares.

SE trouvent égarés de la terre du soussigné, SIX VEAUX du printemps portant les marques suivantes: trois sont marqués de taches blanches en bas du côte de chaque oreille, deux sur une seule oreille et un je ne veau sans marque.

Toute personne reclamant ces veaux ou pouvant en trouver leurs traces de façon à les retrouver, sera genereusement recompensé.

G. B. HALL,
The Hermitage.

Headingley, 20 Nov. 1871. 3f.

SAMUEL FOWLER,
WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM

6m.

Terres des Ecoles.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été dûment donné, A. Logan, ecr. fut élu Président et W. G. Fonseca, ecr. secrétaire.

Il fut résolu: Que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré attenant au précédent, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arpentage de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne qui renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi résolu que copie de la présente résolution fût transmise au Secrétaire de l'assemblée.

(Signé) W. G. FONSECA,

3f. Secrétaire.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvénient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'intérêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

LES Bureaux du Deputé-Adjudant General Commandant le District Militaire No. 10 (Manitoba) seront ouvert à Winnipeg, dans les appartements cidevant occupés par le Departement des Travaux Publics, le 1er Novembre

Heures de Bureau —De 10 a. m. à 4 p. m., tous les jours à l'exception des Dimanches, et le samedi de 10 a. m. à 1 p. m.

Durant les heures ci-dessus le Député Adjudant-General sera heureux de voir toutes les personnes qui ont des rapports avec la Milice de la Province; et toutes communications y relatives, soit pour transmission aux Quartiers-Generaux, ou autres, doivent lui être adressées.

Les Officiers qui ont été gazettés au commandement de Compagnie de Milice Active dans Manitoba sont priés aussitôt qu'ils le pourront, de se rapporter personnellement pour informations et instructions au Depute Adjudant-General.

W. OSBORNE SMITH, Lt. Col. D. A. G.
Com. le District Militaire No. 10.

Winnipeg, 30 Octobre, 1871.

AVIS.

Toutes les personnes endettés envers la ci-devant Societe de "Bannatyne et Begg" sont priés de payer immediatement. Autrement, des procedes legaux seront pris par le soussigne à qui toutes dettes doivent être payees.

A. G. B. BANNATYNE.

Winnipeg, 3 Novembre, 1871.

SOUMISSIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 31 Octobre, 1871.

Des soumissions seront reçue à ce bureau jusqu'à midi, 15 Novembre courant de quiconque voudra entreprendre

DE PENSIONER ET LOGER

dix ou quinze hommes de Police, depuis le 1er Decembre 1871 au 1er Mai 1872.

THOS. HOWARD,
Secretaire Provincial.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir: vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnee pour une egale quantité de ble. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par consequent le meilleur moulin qui ait jamais ete importe dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Novembre, 1871.

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il reclame le terrain suivant: 24 chaines de largeur de chaque côté de la Riviere la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et Andre Naud.

2o. A la rivieres des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6t

SOUMISSIONS.

IL sera reçu des Soumissions au Bureau du Ministre des Travaux Publics de la Province de Manitoba, ville de Winnipeg, pour la

CONSTRUCTION D'UN PONT
SUR LA RIVIÈRE ASSINIBOINE,

aux environs du Fort Garry.

Ce pont devra être construit d'après le principe dit *Howe Truss Pattern.* La travee consiste en une seule ouverture de 150 pieds de long, avec des abords de 80 pieds de longueur reposant à chaque extrémité sur des piliers. Longueur totale du pont, 310 pieds; largeur 20 pieds et 6 pouces en dehors.

Hauteur de la travee depuis la ligne supérieure à la ligne inferieure, 20 pieds.

La construction devra être faite d'après les plans et devis, dont copies seront déposés au bureau susdit ainsi qu'au bureau de MM. Hopkins et Wiley, grande rue St. Jacques Montreal, et de M. Chs. Unwin, A. P. et T. C., rue Adelaide, Toronto.

Les travaux devront être finis le ou avant le 1er Octobre 1872, à la satisfaction du Ministre des Travaux Publics.

Les soumissions devront fournir les noms de deux cautions solvables pour l'execution des travaux, et seront reçues jusqu'au 1 fevrier 1872, à Winnipeg.

Bureau des Travaux Publics
de la Prov. de Manitoba.

Winnipeg, 30 Oct. 1872.



BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 Septembre 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nomme les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau; Attendu que la présence des fièvres typhoides de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures preventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secretaire du Bureau de Santé.

JAMBONS!
EPAULES!
LARD!

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantite de LARD viennent d'etre reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk"

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extremement reduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.
"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel	6,000,000
Surplus, sur le passif, pres de	3,000,000
Depose entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Deja payé à la Veuves et à des Orphelins en Canada, pres de	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871. j-n-o.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son etablissement est de première qualité.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderés.

St. Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Bureau des terres du Canada.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leur lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. 1a-o

SAMUEL FOWLER,
WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM

6m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent être surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, en peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boîtes à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Medecines brevetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conservés, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

WM. CHAMBERS.
ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court delai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du Bureau des travaux publics, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de douze sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 4i

1871. St. Paul 1871.

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe	$28.50	En argent américain.
Seconde classe	25.00	
Fret par 100 lbs	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitie prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o



LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et americaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 10 Juin, 1871 1-aa

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du Manitoban, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871 1 m

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg Juin 1871.

Preparez vous pour l'hiver.

POÊLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÊLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

FOURNEAUX DE FERM.

BOUILLOIRES À PEMMICAN.

Chaudières! Chaudières! Chaudières!

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE,

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le present notifiées de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secrétaire.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière emissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnes qui désireraient en acquerir pourront s'adresser au Secrétaire.

ALEXANDRE BEGG,

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

Terres des Ecoles.

A UNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan ecr. fut élu Président et W. G. Fonseca ecr. secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré autant que possible, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

(Signé), W. G. FONSECA,
Secrétaire.

3f.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de proprieté, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivent les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factures,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES.

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et dans le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.